

IV- CONDITIONS A REMPLIR

- Le candidat devra être titulaire d'un agrément pour le transport des élèves.
- Les véhicules seront équipés de ceinture de sécurité et climatisés.
- Les véhicules et les chauffeurs seront soumis à la réglementation en vigueur.
- Le candidat sera titulaire d'une assurance en responsabilité civile, contractée auprès d'une compagnie agréée, le garantissant contre tous les dommages aux personnes et bagages liés à l'exécution de la prestation.
- **Les prix seront fermes et définitifs pour la durée du marché.**

-Dans tous les cas, les prestations doivent être assurées dans le respect des réglementations en vigueur tant en ce qui concerne les chauffeurs que le matériel. En outre, le prestataire devra respecter les indications données (respect des horaires, état des véhicules,).

Dans le cas où ces obligations ne seraient pas respectées, il sera mis fin à la prestation.

V – PAIEMENT

Par mandat administratif après service fait, sous 30 jours à réception de facture **SUR CHORUS PRO UNIQUEMENT**. Le prestataire devra indiquer son RIB sur la facture (IBAN et BIC).

VI- DATE LIMITE DE DEPOT DE L'OFFRE

Les offres devront parvenir par mail (intendant.0420916t@ac-lyon.fr) - A l'attention de Mme REGNAULT- **avant le vendredi 05/07/2024– 16h00 dernier délai.**

VII- JUSTIFICATIFS A PRODUIRE

A l'appui de son offre, le candidat doit produire les documents prévus à l'article 45 du Code des Marchés Publics, soit :

- la justification de son inscription au Registre du Commerce.
- justifier de sa capacité professionnelle et technique
- attestation d'assurance garantissant les dommages aux personnes et biens transportés.

VIII- CRITERES DE CHOIX

- Qualité des services associés: 50 %
- Prix : 50%